Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260908-2026_066-DE

ARGENTRÉ DU-PLESSIS
République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
Mains levées Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 10/09/2026
Et
Publication ou notification du : 10/09/2026

L'an 2026, le 08 septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise GESLAND, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/09/2026.
Présents : Mmes : AUPIED Sandrine, BESNOUIN Caroline, CHAUVINEAU Mireille, DELAGRÉE Irmine, GESLAND Françoise, Mme HARD Nicole, LAGOUTTE Lou, MENEUST Pauline, PENIN Lany, TISON Bernadette, VÉRÉ Martine ; MM : CAILLEAU Claude, DESILLE Bertrand, FRIN Joël, FOLL Nicolas, GARNIER Philippe, GENDRY Pierrick, M. HAMELOT Christian, HAQUIN Christophe, JEULAND Charles, MENEUST Anthony, ÉON Patrice.
Absent(s) ayant donné procuration : Mme BAYON Hélène à M. FRIN, Mme HAMON Marie-Claire à M. CAILLEAU Claude, Mme TIREAU-PAQUET Catherine à Mme TISON, M ; GRIGNON Éric à M. GENDRY Pierrick, M. POSSON Rémi à Mme VÉRÉ Martine.

A été nommé(e) secrétaire : M. GENDRY Pierrick

2026-066 – CONVENTION DE DISPONIBILITÉ DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Les services départementaux d'incendie et de secours communique régulièrement auprès des employeurs publics et privés pour valoriser les missions des sapeurs volontaires et solliciter des mises à dispositions de leurs agents concernés.

La signature de conventions de mise à disposition permet aux collectivités de contribuer à la protection civile de population. Depuis longtemps la commune compte des sapeurs-pompiers volontaires dans ses effectifs. Il est proposé d'approuver une convention de mise à disposition d'un agent du pôle services techniques.

Cet agent pourra quitter son poste sur demande du centre de secours de Vitré. La commune percevra les vacations.

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres

APPROUVE la convention de disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire ;

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/09/2026
Le Maire
Françoise GESLAND

Le Secrétaire
Pierrick GENDRY